

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 20 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

**Présent(e)s** :

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

**Absente excusée** :

L'HELGOUALC'H Nadège  
LA PORTA Christophe

**Absente** :

SAIPHOU Amélie

**Secrétaire de Séance** : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 16

**Votants** : 16



**Délibération 2024-35 : ouverture de crédits budgétaires d'investissement par anticipation (article L 1612-1 du CGCT)**

En application des dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements sur l'exercice 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 et au plus tard jusqu'au 31 mars 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de :

1°) Autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2025 de la commune et dans les limites indiquées comme suit :

|              | A                                | E   |
|--------------|----------------------------------|---|
| Chapitre     | Crédits ouverts au titre de 2024 | Crédits à ouvrir par anticipation au BP 2025<br><br>E=1/4 A |
| 20           | 59 600 €                         | 14 900 €  |
| 21           | 401 000 €                        | 100 250 €   |
| 23           | 0                                | 0   |
| <b>Total</b> |                                  | <b>115 150 €</b>  |

2°) Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts par cette délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette ouverture de crédits budgétaires d'investissement par anticipation.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 04/12/2024

La secrétaire de séance

Amélie TOTTEREAU-RÉTIF

Le Maire,

Jean-Pierre BOTHEREAU

